



Mairie de
SAINT FERREOL D'AURORE
Commune de Loire Semène
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Roland
RIVET, Maire*

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2026

Nombres de membres : 17 Nombre de présents : 10 présents Date de la convocation : 9 février 2026 Date d'affichage : 9 février 2026	Présents : Roland RIVET – Guy ESCOFFIER - Patricia VILLEVIEILLE - – Bernard COLLIN – Virginie D'AURIA – Eric DI CARMINE - Christian BISSARDON – Patrice CLAPEYRON – Olivier BLANCHARD -Céline RIOCREUX – Marilyn MARCELLIER – Charlene PASTEL – Paul-Henri VALOUR
	Pouvoirs : Lila BENABDESLAM avait donné pouvoir à Virginie d'AURIA – Stéphanie GROS avait donné pouvoir à Guy ESCOFFIER
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	Secrétaire : Patricia VILLEVIEILLE
	ABSENTS : Stéphanie GROS - Angélique DESCHAMPS – Tristan SAVEL-NAIME – Lila BENABDESLAM

26-02-01 – Compte Financier Unique 2025

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis par Mme VILLEVIEILLE s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses **1 812 190,62 €** ; Recettes **492 935,56 € + 1 501 576,82 €** (report n-1)
Restes à réalisés reportés sur 2026 dépenses **933 000 €** recettes : **976 000 €**

résultat : excédent 182 321,76 €

Fonctionnement : Dépenses **1 358 618,46 €** ; Recettes : **1 779 926,56 €** ;

résultat : excédent 421 308,10 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

M. le Maire propose d'approuver le CFU 2025 tel que présenté

VOTE : UNANIMITE sur 14 VOTANTS (le Maire s'étant absenté pour le vote)

26-02-02 – communauté de communes Loire-Semène – mise à jour des statuts

Monsieur le Maire expose que lors du conseil communautaire du 10 décembre 2025 la mise à jour des statuts de la communauté de communes ont été approuvés selon le document joint à la présente note.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette mise à jour.

VOTE : UNANIMITE SUR 15 VOTANTS

26-02-03 – Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur Laurent CALANDRA

Dans le cadre de son projet de réalisation d'une salle accueillant plusieurs courts sportifs, (de type padel, soccer ou jeux de boule) Monsieur Laurent CALANDRA a besoin de créer une place de parking pour 50 m² de surface bâtie. A ce jour, sa parcelle ne lui permet pas de créer le nombre requis.

A proximité immédiate du projet, la parcelle AE 159, appartenant à la commune, pourrait être aménagée en parking, permettant ainsi d'obtenir un nombre de place suffisant pour que le permis de construire soit accordé.

La parcelle AE 159, d'une surface de 1047 m² a été divisée par document d'arpentage en 3 parties, dont 2 seraient conservées par la commune et une, d'une superficie de 453 m² serait cédée à Monsieur CALANDRA. Le service France domaine, consulté le 7 juin 2024 a proposé un prix global pour cette parcelle établi à 10150 € pour 1047 m², soit 9,69 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Compte tenu de ces éléments, le prix de 10 € du m² a été retenu par la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à céder une partie de la parcelle AE 159 d'une superficie de 453 m² à Monsieur Laurent CALANDRA au prix de 10 € du mètre carré.

VOTE : UNANIMITE SUR 15 VOTANTS